Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1822

Artikel: Lutte contre la piraterie maritime : la Suisse joue la resquille : l'échec de la participation à l'opération Atalante illustre comment la Suisse se condamne à la paralysie et à l'isolement

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013868

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du système de santé n'est pas la redistribution des richesses, mais que l'ensemble des citoyens reçoivent les meilleurs soins possibles à un moindre coût pour la communauté. Si véritablement, on va chez le médecin pour le plaisir et non parce qu'on a besoin de soins, c'est toujours un problème.

Là où le bât de M. Couchepin blesse, c'est que les consultations ne sont pas toujours inutiles, ou, en tout cas, que les patients ne vont pas renoncer d'abord aux consultations inutiles. Si les patients doivent payer 30 francs pour chaque consultation, le nombre total de consultations va baisser: c'est la loi économique de base. Mais, en raison de la sélection adverse, soit de l'asymétrie d'information, les patients renonceront à autant de consultations *«utiles»* qu'à des consultations *«inutiles»*. Comment savoir à l'avance s'il s'agit d'un simple refroidissement ou d'une grave infection? Est-ce que le contrôle dermatologique annuel auquel je pourrais renoncer permettra d'éviter le développement d'un mélanome? Qui va renoncer à aller voir le médecin, le patient qui n'y allait déjà qu'une fois par an ou l'angoissé qui s'y rend à chaque alerte de l'OMS? Des études menées aux Etats-Unis auprès des personnes qui n'ont pas d'assurance-maladie ont démontré que celles-ci renonçaient à autant de consultations utiles que de consultations inutiles. Autrement dit, ce n'est pas parce que les assurés doivent sortir leur porte-monnaie qu'ils consomment *«mieux»*. Il semble bien que la sélection adverse pèse plus lourd que l'aléa moral: les gens vont chez le médecin parce qu'ils sont malades et ils ne peuvent savoir à l'avance si une consultation médicale est réellement utile. Au final, le résultat peut être désastreux: plus une maladie est diagnostiquée tardivement, plus les dépenses pour la soigner sont élevées. Il suffit d'une seule visite chez le dermatologue qui a permis d'éviter le développement d'un cancer pour en rentabiliser de nombreuses peu utiles. A long terme, le placebo des 30 francs pourrait donc se transformer en poison.

L'élixir du Docteur Couchepin s'avère indigeste. Pour soigner le système de santé, prenons exemple sur la médecine: vérifions l'efficacité du remède avant de l'administrer au patient.

Lutte contre la piraterie maritime: la Suisse joue la resquille

L'échec de la participation à l'opération Atalante illustre comment la Suisse se condamne à la paralysie et à l'isolement

Jean-Daniel Delley (2 mai 2009)

Participera, participera pas? Depuis des mois, le Conseil fédéral débat d'une participation de la Suisse à l'opération Atalante visant à protéger les navires contre les pirates de l'Océan indien. Mais comme sœur Anne, on ne voit toujours rien venir.

Le feuilleton a débuté en décembre 2008, lorsque le gouvernement a évoqué la participation de soldats helvétiques à l'opération Atalante, une opération de police menée par l'Union européenne. La première phase de tergiversations s'est clos fin février par une décision de principe positive, malgré une prise de position négative de la commission de politique extérieure du Conseil national (DP 1815).

La deuxième phase de tergiversations met en scène le droit et la procédure. Eveline Widmer-Schlumpf, fidèle à ses racines UDC, et son collègue Ueli Maurer obtiennent une révision de la loi militaire, soi-disant pour donner une base légale solide à la participation suisse à Atalante. Dès lors le projet de révision législative, publié le 24 avril, doit faire l'objet d'une procédure de consultation. Et le gouvernement ne peut adresser son message au Parlement sans connaître les résultats de cette consultation. Les commissions parlementaires à leur tour mettent l'arme au pied: impossible d'examiner la révision sans le message.

Résultat des courses: le contingent helvétique ne

croisera pas au large des côtes somaliennes avant 2010, soit plus d'un an après le début de l'opération. La Suisse illustre ainsi son incapacité à décider dans des situations de relative urgence. Mais surtout elle manifeste un manque évident de solidarité avec la communauté internationale, à un moment où, à la suite de son attitude butée dans le dossier de la fiscalité, elle aurait besoin de se défaire de son image de resquilleuse.

L'affaire est pourtant simple. A la demande de l'Union européenne, la Suisse décide l'envoi de 30 hommes, des professionnels d'une unité spéciale, pour accompagner les navires du Programme alimentaire mondial et les bâtiments battant pavillon suisse – juridiquement considéré comme territoire national. L'opération a obtenu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette décision ne nécessite pas, ou pas tout de suite la révision de la loi militaire. Matériellement, ce détachement pourrait être déjà à pied d'œuvre.

Au lieu de quoi deux conseillers fédéraux décidés s'emparent de la barre et manipulent avec talent la procédure, aidés par la lâcheté de certains de leurs collègues. Quant au débat public, il résonne des seules vociférations de l'UDC, qui brandit une neutralité hors de propos et le risque de voir des soldats suisses tués. A quoi répond en écho l'habituelle complainte de la gauche pacifiste et des Verts, pour qui la solution passe par l'aide à la reconstruction de l'Etat somalien. Comme si les deux actions – défense contre la piraterie et coopération au développement – étaient incompatibles. Et comme musique d'ambiance, le silence assourdissant des partis bourgeois. Cette alliance objective entre chantres du réduit national et fondamentalistes de l'éthique de conviction condamne la Suisse à la paralysie et à l'isolement.

Passeport biométrique: un scrutin aux données sensibles

Les enjeux politico-psychologiques de la votation du 17 mai

Alex Dépraz (29 avril 2009)

L'intégration européenne de la Suisse ressemble à une course d'obstacles. Après les votes à répétition sur les traités bilatéraux et leur extension à de nouveaux voisins, les citoyens inaugurent le 17 mai un genre nouveau: le vote sur un échange de notes. Techniquement, c'est cette extension de l'accord de Schengen et sa transposition dans notre législation nationale qui fait l'objet du scrutin.

Le résultat imprévisible du 17 mai au soir s'annonce aussi compliqué à décrypter que le nouveau passeport. Les partis de gauche soutiennent plutôt mollement ce référendum qu'ils n'ont pas initié. L'UDC a habilement récupéré l'opposition à ce nouveau passeport qui porte la double tare d'être exigé à la fois par les accords de Schengen et par les USA. Enfin, le grand public a découvert l'existence du discret préposé fédéral de la protection des données, Hanspeter Thür, qui monte en première ligne pour critiquer le projet de son employeur.

Le Parlement a fait du zèle: la modification du droit suisse va plus loin que ce qui est exigé par le règlement européen. La base légale pour introduire les données biométriques dans la carte d'identité existe d'ores et déjà dans le texte soumis au vote. Surtout, la loi prévoit l'introduction d'un fichier central contenant les empreintes digitales de tous les citoyens suisses auxquels un passeport aura été délivré. A quoi servira ce fichier? Eveline Widmer-Schlumpf s'en tient au texte de la loi: uniquement à des fins d'identification, mais pas dans le cadre d'enquêtes pénales. Mais le Parlement a d'ores et déjà prévu une exception: le fichier central pourra servir à identifier les victimes d'une catastrophe naturelle ou d'un acte violent, par exemple une tuerie dans une école. Difficile, voire hypocrite dès lors de ne pas en permettre l'utilisation pour tenter d'identifier l'auteur de tels actes. On ne peut nier qu'il existe un intérêt public important à utiliser ce fichier s'il facilite l'identification des personnes soupçonnées de troubler gravement l'ordre public. Thür n'a pas tort: il